



Maîtriser la réglementation environnementale et gérer une ICPE

Objectifs de formation

- Maîtriser la réglementation Environnementale et gérer une ICPE

Objectifs pédagogiques

- Se repérer dans la législation des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) et leur nomenclature
- Situer ses activités par rapport aux contraintes réglementaires et aux démarches administratives les concernant
- Identifier ses responsabilités et les actions à mettre en œuvre
- Anticiper et gérer ses dossiers d'installations classées

Durée : 03 jours - 21 heures

Présentiel : Présentiel ou Classe virtuelle

Tarifs :

1890 €

Dates :

Les 02, 03, 09 Mars 2026

Les 20, 21, 28 Aout 2026

Les 10, 11, 18 Septembre 2026

Les 02, 03, 09 Novembre 2026

Prérequis

- Connaissances de base sur les enjeux de la gestion d'une ICPE

Public

- Directeurs de site, Responsables techniques et environnement, Responsables juridiques et juristes.

Programme

Maîtriser la réglementation des ICPE

- Organisation de la réglementation environnement et des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)
- Acteurs concernés par les ICPE et les administrations compétentes
- Autres régimes juridiques ayant une incidence sur la vie des ICPE : eau, déchets, bruit, pollution atmosphérique
- les interactions avec le règlement CLP, la directive SEVESO 3 et le classement des déchets dangereux.
- Contenu des dossiers et procédures d'instruction
 - o Obligations administratives et techniques imposées aux IC
 - o les régimes de déclaration, d'enregistrement et d'autorisation,
 - o la réforme de l'étude d'impact, - l'autorisation environnementale unique (IOTA-A et IC-A),
 - o les exigences applicables Installations classées soumises à déclaration,
 - o l'arrêté d'enregistrement, l'Arrêté Préfectoral d'Autorisation d'Exploiter (APAE).

Gérer une ICPE

- Analyser les exigences liées à son dossier de déclaration ou d'enregistrement ou d'autorisation.
 - o Le dossier ICPE : De l'arrêté au terrain et les exigences à mettre en œuvre.
 - o Les exigences de l'AP.
- Repérer les projets soumis à examen au cas par cas (sites soumis à enregistrement et certains sites soumis à autorisation)
- La relation avec les autorités et les interprétations de l'Administration.

Sites de veille réglementaire

- INERIS : base AIDA
- ENVIROVEILLE
- EALICO
- RED ON LINE
- @lexia (Application réunionnaise)
- Société APESA (veille et analyse en continue)

Modalités pédagogiques

- Alternance d'apports théoriques et pratiques
 - Exercices d'applications construits à partir des informations transmises par le commanditaire
 - Travail en sous-groupe
 - Document de synthèse remis à l'issue de la formation
 - Matériel : aucun
-

Modalités d'évaluation des acquis

- En amont de la formation : recueil des attentes, réunion de cadrage
 - Pendant la formation : Test, QCM, cas pratiques, mises en situation
 - En aval de la formation : évaluation à chaud, évaluation à froid.
-

Financement

- OPCO sous conditions
 - Entreprise
 - Individuel
-

Dates et horaires

- Intra-entreprise en concertation avec l'entreprise
 - Inter-entreprises, selon planning de formation ORDIA
 - Horaires de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30
-

Prévention des ruptures de parcours en formation

- Création d'un climat bienveillant et inclusif dès le démarrage pour favoriser l'implication de chacun.
 - Identification des niveaux et besoins individuels afin d'adapter le rythme et les explications (tour de table).
 - Méthodes pédagogiques variées (démonstrations, cas pratiques, échanges collectifs) pour maintenir l'attention et l'intérêt.
 - Questions fréquentes de la part de l'intervenant/e et valorisation des apports des participant·e·s pour renforcer l'engagement.
 - Temps de reformulation ou appui individuel si nécessaire afin d'éviter le décrochage.
-